

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur et des outre-mer

NOR : INTH2511361A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur.

Art. 2. – L'annexe I du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation de l'examen professionnel mentionné à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel sera fixé par arrêté ministériel.

Art. 4. – I. – Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur à la rubrique « Les recrutements ouverts » : <https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-suis-deja-agent-public/attache-dadministration> ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

II. – L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse) ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au centre d'examen choisi, mentionné en annexe II.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

Art. 5. – Dans la mesure où au moins une candidature serait enregistrée, des centres d'examen mentionnés en annexe II seront ouverts dans les départements et les collectivités d'outre-mer suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna.

Art. 6. – En vue des épreuves, les candidats adressent les documents requis pour l'inscription au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 7. – L'épreuve orale d'admission à l'examen professionnel se déroulera en région Ile-de-France pour tous les candidats admissibles.

Pour passer cette épreuve, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 susvisé.

Ce choix peut s'effectuer au moment de l'inscription. Les candidats devront produire dans les meilleurs délais et au plus tard dix jours avant le début de l'épreuve orale d'admission, un justificatif de domicile pour les résidents dans les DOM-COM ou à l'étranger. Pour les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, un certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence devra être transmis au service organisateur.

L'absence de transmission de justificatif rend la demande irrecevable.

Art. 8. – Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de six mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret du 4 mai 2020 susvisé.

Art. 9. – La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'État, ministre de l'intérieur, qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Art. 10. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 avril 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe au sous-directeur
du recrutement et de la formation,*
H. COURCOUL-PETOT

ANNEXES
ANNEXE I

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel Attaché d'administration de l'Etat (examen professionnel)	Session	Inscriptions par voie électronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)			Epreuve d'admissibilité		Epreuve d'admission		
		Date d'ouverture des inscriptions	Date limite de retrait du formulaire d'inscription	Date de clôture des inscriptions	Date	Lieu	Date limite d'en- voi des docu- ments en vue des épreuves par voie élec- tronique ou postale (le cachet de la poste faisant foi)	Les dates de l'épreuve orale seront commu- niquées ulté- rieurement	Lieu Région Ile-de-France
	2026	5 mai 2025	9 juin 2025	9 juin 2025	16 septembre 2025	Centres d'examen	12 novembre 2025		

ANNEXE II
CENTRES D'EXAMEN

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
<p align="center">ÎLE-DE-FRANCE</p> <p>(75) PARIS, (77) SEINE-ET-MARNE, (78) YVELINES, (91) ESSONNE, (92) HAUTS-DE-SEINE, (93) SEINE-ST-DENIS, (94) VAL-DE-MARNE, (95) VAL-D'OISE.</p>	LOGNES	<p>Ministère de l'Intérieur Direction des Ressources Humaines Sous-Direction du Recrutement et de la Formation Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle Section Concours 27 cours des Petites Écuries 77185 LOGNES Tél. : 01-60-37-12-63 01-60-37-10-08 sdrf-exapro-attache@interieur.gouv.fr</p>
<p align="center">PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>(13) BOUCHES-DU-RHÔNE, (04) ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, (05) HAUTES-ALPES, (06) ALPES-MARITIMES, (83) VAR, (84) VAUCLUSE.</p>	MARSEILLE	<p>PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE Bureau du Recrutement Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06 Tél. : 04-84-35-40-00 www.bouches-du-rhone.gouv.fr</p>
<p align="center">CORSE</p> <p>(20A) CORSE-DU-SUD, (20B) HAUTE-CORSE.</p>	AJACCIO	<p>PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD Bureau du Recrutement rue Sergent Casalonga B.P. 401 20188 AJACCIO CEDEX 1 Tél. : 04-95-11-12-13 www.corse-du-sud.gouv.fr</p>
<p align="center">BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</p> <p>(21) CÔTE-D'OR, (25) DOUBS, (39) JURA, (58) NIÈVRE, (70) HAUTE-SAÔNE, (71) SAÔNE-ET-LOIRE, (89) YONNE, (90) TERRITOIRE-DE-BELFORT.</p>	BESANCON DIJON	<p>PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Bureau du Recrutement 53, rue de la Préfecture 21041 DIJON CEDEX Tél. : 03-80-44-64-00 www.cote-dor.gouv.fr</p>
<p align="center">OCCITANIE</p> <p>(31) HAUTE-GARONNE, (09) ARIÈGE, (11) AUDE, (12) AVEYRON, (30) GARD, (32) GERS, (34) HÉRAULT, (46) LOT, (48) LOZERE, (65) HAUTES-PYRÉNÉES, (66) PYRÉNÉES-ORIENTALES, (81) TARN, (82) TARN-ET-GARONNE.</p>	MONTPELLIER TOULOUSE	<p>PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT Bureau du Recrutement 34 Place des Martyrs de la Résistance 34062 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél. : 04-67-61-61-61 www.herault.gouv.fr</p>
<p align="center">NOUVELLE-AQUITAINE</p> <p>(33) GIRONDE, (16) CHARENTE, (17) CHARENTE-MARITIME, (19) CORRÈZE, (23) CREUSE, (24) DORDOGNE, (40) LANDES, (47) LOT-ET-GARONNE, (64) PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, (79) DEUX-SÈVRES, (86) VIENNE, (87) HAUTE-VIENNE.</p>	BORDEAUX LIMOGES POITIERS	<p>PRÉFECTURE DE LA GIRONDE Bureau du Recrutement 2 Esplanade Charles de Gaulle CS 41397 33077 BORDEAUX CEDEX Tél. : 05-56-90-60-60 www.gironde.gouv.fr</p>
<p align="center">BRETAGNE</p> <p>(35) ILLE-ET-VILAINE, (22) COTES-D'ARMOR, (29) FINISTÈRE, (56) MORBIHAN.</p>	RENNES	<p>PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE / SGCD 35 Pôle Formation Concours 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES CEDEX 9 Tél. : 02-90-09-13-61 sgc-concours@ille-et-vilaine.gouv.fr www.ille-et-vilaine.gouv.fr</p>
<p align="center">PAYS DE LA LOIRE</p> <p>(44) LOIRE-ATLANTIQUE, (49) MAINE-ET-LOIRE, (53) MAYENNE, (72) SARTHE, (85) VENDÉE.</p>	NANTES	<p>Secrétariat Général Commun Départemental Service des Ressources Humaines Bureau de la Mobilité et du Recrutement 10 boulevard Gaston Serpette BP 53606 44036 Nantes Cedex 01 www.loire-atlantique.gouv.fr</p>
<p align="center">CENTRE-VAL DE LOIRE</p> <p>(45) LOIRET, (18) CHER, (28) EURE-ET-LOIRE, (36) INDRE, (37) INDRE-ET-LOIRE, (41) LOIR-ET-CHER.</p>	ORLÉANS	<p>Cité Administrative Coligny Bâtiment D SRH 131, rue du Faubourg Banner 45000 ORLEANS pref-concours@loiret.gouv.fr</p>

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
HAUTS-DE-FRANCE (59) NORD, (02) AISNE, (60) OISE, (62) PAS-DE-CALAIS, (80) SOMME.	AMIENS LILLE	PRÉFECTURE DU NORD Section concours et recrutements 12-14, rue Jean Sans Peur 59039 LILLE CEDEX Tél. : 03-20-30-59-59 concours@nord.gouv.fr www.nord.gouv.fr
GRAND EST (67) BAS-RHIN, (08) ARDENNES, (10) AUBE, (51) MARNE, (52) HAUTE-MARNE, (54) MEURTHE-ET-MOSELLE, (55) MEUSE, (57) MOSELLE, (68) HAUT-RHIN, (88) VOSGES.	CHALONS EN CHAMPAGNE METZ STRASBOURG	PRÉFECTURE DU BAS-RHIN Bureau du Recrutement 5 Place de la République 67073 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03-88-21-67-68 www.bas-rhin.gouv.fr
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (69) RHÔNE, (01) AIN, (03) ALLIER, (07) ARDÈCHE, (15) CANTAL, (26) DRÔME, (38) ISÈRE, (42) LOIRE, (43) HAUTE-LOIRE, (63) PUY-DE-DÔME, (73) SAVOIE, (74) HAUTE-SAVOIE.	CLERMONT-FERRAND LYON	PRÉFECTURE DU RHÔNE Secrétariat Général Commun du Rhône Bureau du Recrutement et de la Mobilité 18, rue de Bonnel 69003 LYON Tél. : 04-72-61-66-83 sgc-concours@rhone.gouv.fr www.rhone.gouv.fr
NORMANDIE (76) SEINE-MARITIME, (14) CALVADOS, (27) EURE, (50) MANCHE, (61) ORNE.	CAEN ROUEN	PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME Bureau du Recrutement 7 Place de la Madeleine 76036 ROUEN CEDEX Tél. : 02-32-76-50-00 www.seine-maritime.gouv.fr

PRÉFECTURES ET HAUTS-COMMISSARIATS D'OUTRE-MER

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
(971) GUADELOUPE	BASSE-TERRE	Préfecture Palais d'Orléans rue de Lardenoy 97109 BASSE-TERRE CEDEX Tél. : 05-90-99-39-00 05-90-99-38-22 05-90-99-75-24 www.guadeloupe.pref.gouv.fr
(972) MARTINIQUE	FORT-DE-FRANCE	Préfecture Secrétariat Général Commun 111, rue Ernest Déproge 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. : 05-96-39-49-13 05-96-39-49-58 sgc-concours@martinique.gouv.fr
(973) GUYANE	CAYENNE	Les services de l'Etat en Guyane (ex-DEAL) 1, rue du Vieux Port CS 76003 97307 CAYENNE CEDEX Tél. : 05-94-39-45-00 05-94-39-81-56 05-94-39-80-77 www.guyane.pref.gouv.fr dga-drh-concours@guyane.pref.gouv.fr
(974) LA RÉUNION	SAINT-DENIS	Secrétariat Général commun Service des ressources humaines Pôle du développement RH Bureau du recrutement, de la mobilité et des concours 6, rue des Messageries CS 51079 97404 SAINT-DENIS CEDEX Tél. : 02-62-40-77-77 02-62-40-76-24 www.reunion.pref.gouv.fr concours@reunion.gouv.fr
(975) SAINT-PIERRE ET MIQUELON	SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud B.P. 4200 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON Tél. : 05-08-41-10-10 05-08-41-10-49

RÉGION DOMICILIATION DU CANDIDAT	CENTRES D'EXAMEN OUVERTS	SERVICE GESTIONNAIRE
		www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr plate-forme-rh@spm975.gouv.fr
(976) MAYOTTE	MAMOUDZOU	Préfecture/ SGC de Mayotte B.P. 676 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02-69-63-51-18 02-69-63-57-08 02-69-63-50-35 sgc-concours@mayotte.gouv.fr www.mayotte.pref.gouv.fr
(986) ÎLES WALLIS ET FUTUNA	UVEA	Administration supérieure des îles Wallis et Futuna service des ressources humaines (SRH) BP 16 - Mata Utu - 98600 Uvea (00-681)72-27-27 srh-wf@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
(987) POLYNÉSIE FRANÇAISE	TAHITI	Haut-commissariat de la République Av. Pouvanaa a Oopa B.P. 115 PAPEETE 98713 TAHITI Tél. : 06-89-40-46-87-00 www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
(988) NOUVELLE-CALÉDONIE	NOUMÉA	Haut-commissariat de la République 1 Av. du Maréchal Foch B.P. C5 98844 NOUMEA CEDEX Tél. : (00-687)23-04-11 (00-687)23-04-50 formation-concours@nouvelle-caledonie.gouv.fr www.nouvelle-caledonie.gouv.fr